À la rentrée, il n'est pas trop tard pour entrer en apprentissage. Beaucoup de contrats sont signés en septembre et même en octobre.

N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER:

- un centre de formation d'apprentis,
- une école,
- ou une université qui proposent de nombreuses formations en alternance.

La plupart d'entre eux ont un service spécialisé qui vous aidera dans vos démarches.

Un contrat d'apprentissage est un contrat de travail que vous devez signer avec une entreprise. Vous pouvez débuter votre formation avant de trouver un employeur.



Consultez la bourse de l'apprentissage et de l'alternance : apprentissage-nouvelle-aquitaine.info

Une question sur la formation, les métiers, les dispositifs : Allo CMonInfo (appel gratuit)









